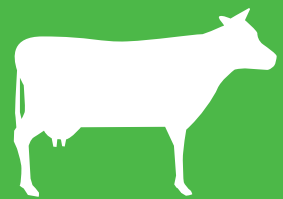


Gdma
SEINE MARITIME

GROUPEMENT DE DÉFENSE
CONTRE LES MALADIES DES ANIMAUX



Impacts de la BVD

Février 2019

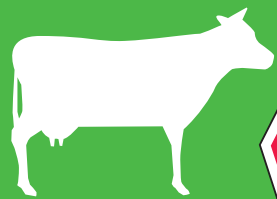




Impacts de la BVD



Comment mon élevage peut-il s'infecter ?



Selon les élevages, la diarrhée virale bovine (BVD) peut se manifester de multiples façons :

- ▶ Mammites
- ▶ Augmentation des taux cellulaires
- ▶ Infertilité
- ▶ Retours en chaleurs
- ▶ Avortements
- ▶ Rétention placentaire
- ▶ Veaux malades
- ▶ Retards de croissance
- ▶ Troubles respiratoires
- ▶ Diarrhée

La BVD provoque des pertes estimées à :

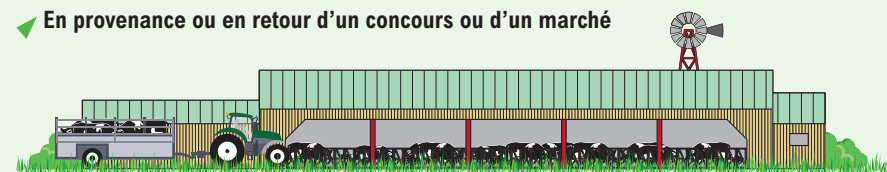
- ▶ 10 à 20 € par 1 000 litres de lait produit en **élevage laitier**
- ▶ 30 à 60 € par vache et par an en **élevage allaitant**

Agir pour ne pas subir !

Assainir son élevage de la BVD est toujours moins coûteux que de laisser la maladie s'installer.

Introduction d'un animal viropositif

- ▶ En provenance d'un autre élevage
- ▶ En provenance ou en retour d'un concours ou d'un marché



Comment l'éviter ?

- ▶ Dépistage avant le départ + transport sécurisé
- OU
- ▶ Dépistage à l'introduction + quarantaine
- ▶ Dépistage à la naissance des veaux issus de vaches achetées gestantes
- ▶ Dans tous les cas, demander le statut BVD du vendeur

Contamination au pâturage

- ▶ Par un animal contaminé voisin ou divaguant



Comment l'éviter ?

- ▶ Doubles clôtures ou séparation des parcelles par des haies
- ▶ Si possible, éviter de mettre des femelles gestantes sur des parcelles permettant un contact avec des bovins voisins

Matériel contaminé

- ▶ Survie du virus de la BVD :

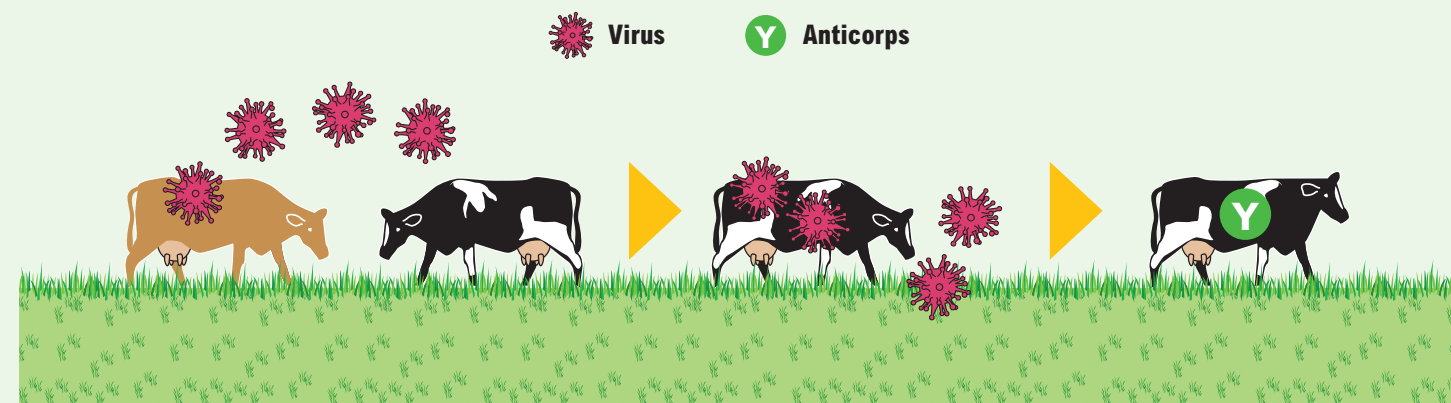
- ▶ Dans le milieu extérieur : 3 jours à 20 °C, 3 semaines à 5°C
- ▶ Dans les fèces : 14 jours



Comment l'éviter ?

- ▶ Nettoyage et désinfection du matériel partagé avec d'autres élevages
- ▶ Pédiluve à l'entrée de l'exploitation

LA BVD : Comment ça marche ?

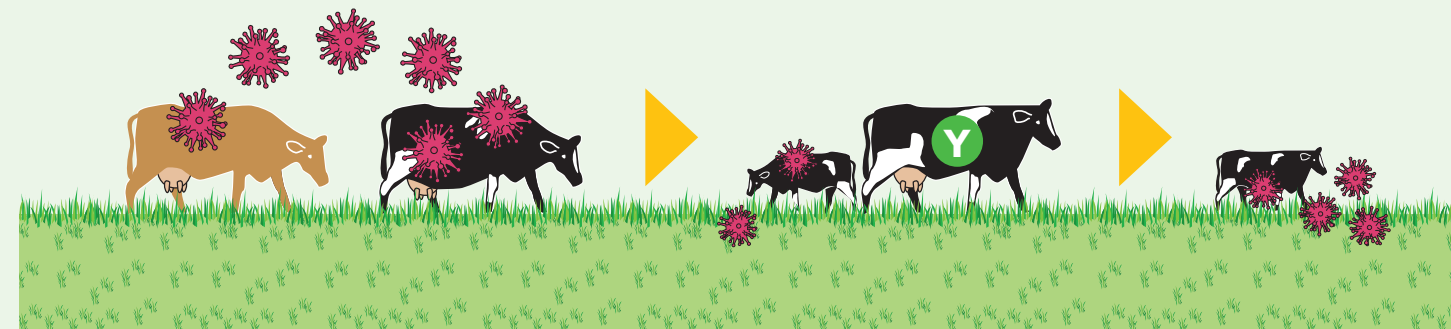


Animal infecté

Animal sain

Animal infecté transitoire

Animal sain immunisé

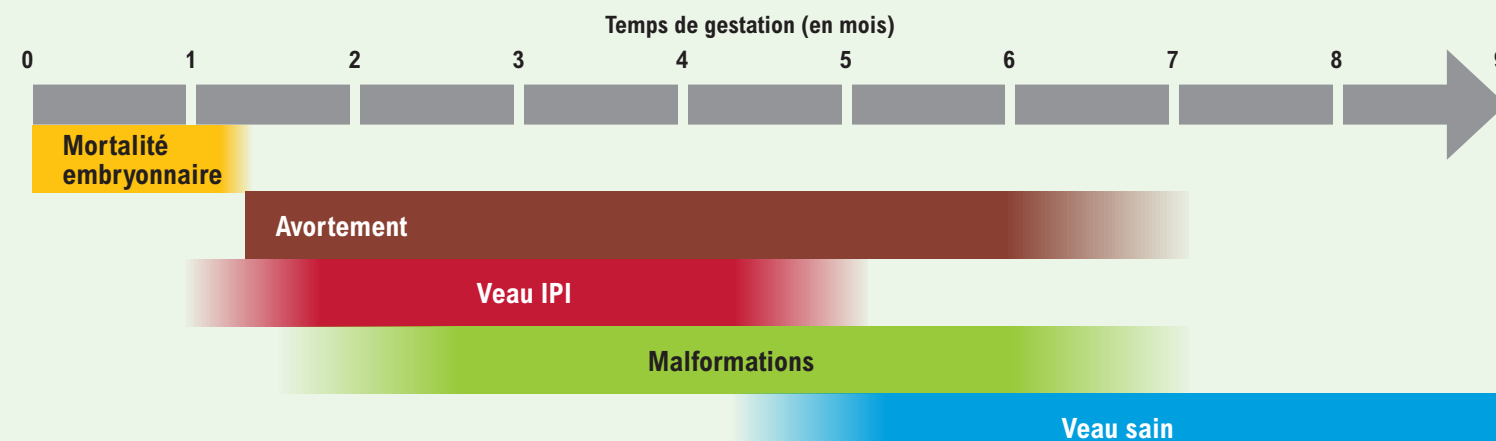


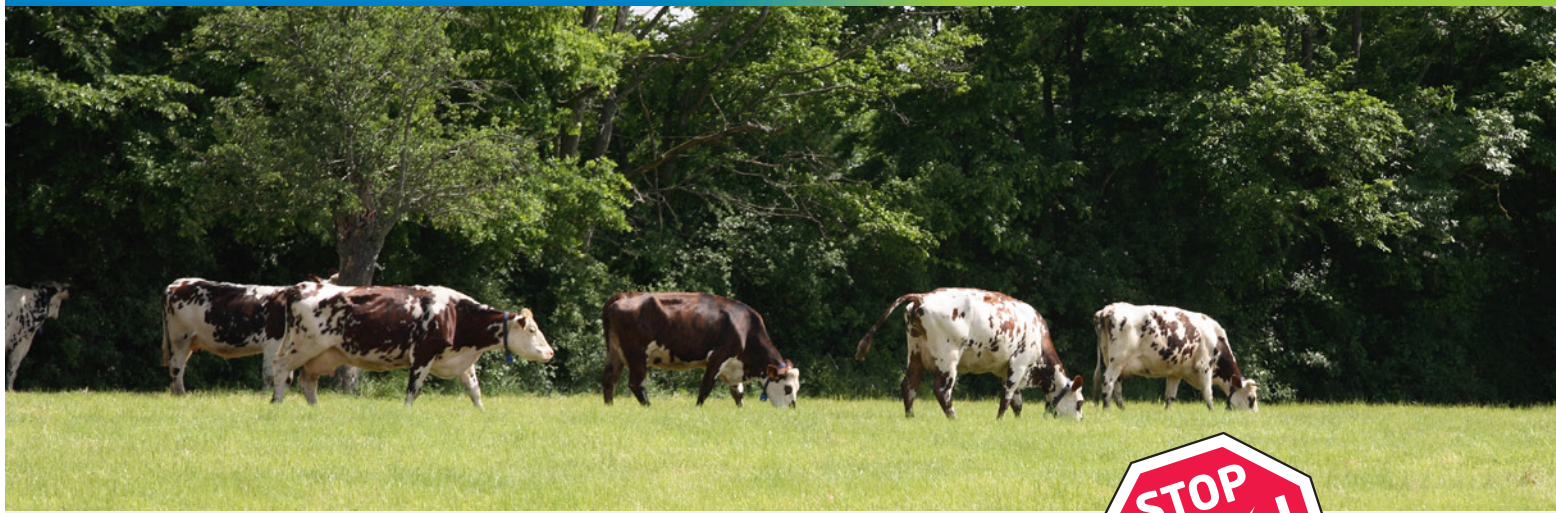
Animal infecté

Contamination d'une femelle gestante

Mère immunisée Naissance d'un veau IPI

Veau IPI : Excrétion massive, à vie, du virus





La BVD, ils vous en parlent

M. BOURGAULT, éleveur laitier dans l'Eure

J'ai décidé de rentrer en plan d'aide à l'assainissement avec le GDS après des résultats positifs en BVD suite à des avortements. Avant cela, j'avais eu des veaux qui végétaient, des taux de croissance assez faibles et des problèmes récurrents de cellules dans le lait : en somme, plein de petites choses mais rien de flagrant. À la suite du plan, la situation s'est nettement améliorée, en particulier en ce qui concerne les cellules. Je suis plus serein depuis. ✓

M. VIGREUX, éleveur allaitant en Seine-Maritime

C'est à l'automne dernier, lorsque j'ai vendu 2 jeunes bêtes, que le GDMA m'a appelé pour m'indiquer que ces bovins étaient positifs en BVD. Mes génisses du même âge ont alors été dépistées, toutes étaient négatives. Puis, durant l'hiver, nous avons été marqués par une grosse surmortalité que l'on n'arrivait pas à maîtriser. On a incriminé l'aération du bâtiment, remis en cause les méthodes d'élevage pour finalement se tourner vers la BVD. J'ai perdu une trentaine de veaux et j'ai des bêtes pleines qui avortent encore à 1 mois de la fin. Je travaille sur la génétique depuis des années et cet accident a des répercussions considérables pour mon élevage, autant structurellement pour la qualité de mon troupeau que sur le plan économique. Avec le soutien du GDMA et du Conseil départemental, nous travaillons ensemble pour passer ce mauvais cap. ✓

Les outils de l'éradication

- ▶ **Suivi des indicateurs sérologiques** sur lait de tank ou sur mélange de sangs de prophylaxie : prise en charge 100 % GDMA
- ▶ **Prélèvement de jeunes animaux (sentinelles)** par le vétérinaire pour confirmer ou non la circulation virale dans les cheptels à risque : prise en charge 100 % GDMA
- ▶ **Mise en place de plans d'assainissements** dans les élevages confirmés atteints : soutien technique et financier
 - > Partenariat éleveur - GDMA - vétérinaire
 - > Dépistage, élimination des IPIs et vaccination
- ▶ **Dépistage virologique BVD systématique lors de transactions** de bovins (nécessite évidemment une prise de sang d'achat ou de vente), y compris les veaux issus de vaches achetées gestantes : participation forfaitaire du GDMA



313, Rue des Champs - 76230 Bois-Guillaume
Tél. : 02 35 60 61 60



Action réalisée avec le soutien financier du Conseil départemental (50 %)